

Fonds monétaire international

Centrafricaine : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le juin 3 2008

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Centrafricaine, dans laquelle sont décrites les politiques qu'il entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la République Centrafricaine, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Le 3 juin 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. Le gouvernement de la République Centrafricaine a mené à bien les mesures prévues dans le programme économique appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).
2. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux-ci qui accompagnait les lettres vous adressées en date du 30 novembre 2006 et en date du 7 septembre 2007. Cette dernière lettre établissait des critères de réalisation quantitatifs (pour la fin décembre 2007) et structurels (pour la fin décembre 2007) en vue de la conclusion de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC.
3. Les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la seconde revue au titre de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du plafond des salaires, des arriérés intérieurs et extérieurs et des crédits obtenus auprès des banques commerciales. Pour le plafond des salaires et les arriérés intérieurs, nous demandons à bénéficier des dérogations car les écarts ont été mineurs. Nous demandons aussi une dérogation pour le plafond des crédits obtenus auprès des banques commerciales, en raison des mesures correctives que nous avons prises (MPEF ¶9). Pour le plafond des arriérés extérieurs nous demandons une dérogation car la déviation était temporaire. Nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation structurel concernant la mise en œuvre d'une formule d'ajustement des prix du pétrole, car la mesure y afférente a été mise en place le 1^{er} juin 2008 (MPEF ¶35). Enfin, nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation structurel concernant la réduction du stock d'arriérés d'impôts, en raison des mesures correctives que nous avons prises (MPEF ¶8 et ¶27). Sur la base des résultats globaux que nous avons obtenus et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémoire ci-joint, nous demandons au FMI de conclure la seconde revue au titre de l'accord FRPC.

4. La détérioration des termes de l'échange de la République Centrafricaine due au renchérissement du pétrole sur les marchés mondiaux a considérablement affaibli notre position extérieure. Le gouvernement est déterminé à relever énergiquement ces défis, et pour faciliter l'ajustement, tout en répondant aux besoins supplémentaires de notre balance des paiements, le gouvernement sollicite une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord FRPC, d'un montant équivalent à 8,355 millions de DTS (15 % de la quote-part) qui sera décaissé dans le contexte de la deuxième revue (10 % de la quote-part) et de la troisième revue (5 % de la quote-part). Après la conclusion de la seconde revue au titre de l'accord FRPC, nous demandons un décaissement du troisième prêt d'un montant de 8.67 millions de DTS.

5. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint, conformément à la politique du FMI pour ce type de consultations. La troisième revue de l'accord FRPC devrait être conclue au plus tard à la fin décembre 2008, et la quatrième revue à la fin juin 2009.

6. Le gouvernement entend rendre public le contenu de cette lettre ainsi que le MPEF, le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints et le rapport des services du FMI y afférant. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.

7. Le gouvernement a engagé deux mesures préalables avant l'examen, par le Conseil d'administration, de la demande que nous avons présentée au sujet de la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC. La première action préalable comprend l'adoption d'une formule de détermination automatique des prix du pétrole, y compris une augmentation des droits d'accises sur les produits pétroliers. La seconde action prioritaire porte sur la résiliation du contrat avec Unitec Bénin et la mise en place du personnel de la douane en son place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Pr. Faustin Archange Touadéra
Premier Ministre

**APPENDICE II. PIÈCE JOINTE I. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE —
MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2008**

Le 3 juin 2008

I. INTRODUCTION

1. Depuis que le gouvernement a commencé à appliquer son programme macroéconomique et financier à moyen terme fin 2006, avec l'appui du FMI, la situation économique s'est notablement améliorée et le niveau de vie du pays a commencé à augmenter après une longue période de déclin. Notre gestion macroéconomique prudente et les réformes structurelles ambitieuses que nous avons engagées commencent à porter leurs fruits. Nous estimons que les fondements d'une accélération de la croissance économique et d'un recul de la pauvreté sont désormais bien établis, et nous progressons, bien qu'à un rythme moins rapide que nous le souhaiterions, vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2. Notre politique économique et financière s'inscrit dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) adopté par le gouvernement le 30 juin 2007, au terme d'une large consultation des principales parties prenantes. La population reconnaît largement que les quatre grands axes de notre action — (i) rétablir la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits, (ii) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit, (iii) reconstruire et diversifier l'économie, (iv) valoriser les ressources humaines — sont le meilleur moyen de favoriser une croissance économique durable et de réduire la pauvreté. Le programme en cours établira des fondations macroéconomiques et budgétaires plus solides pour la poursuite de nos objectifs.

3. Nous avons accompli des progrès très sensibles dans le rétablissement d'une situation d'endettement viable, avec l'appui de la communauté internationale. Suite à l'accord conclu en avril 2007 avec les créanciers du Club de Paris pour le rééchelonnement de sa dette à des conditions très favorables, la République Centrafricaine (RCA) a atteint en septembre 2007 le point de décision prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. C'était essentiel pour réaligner nos obligations de service de la dette sur les ressources limitées dont nous disposons. Nous sommes reconnaissants de l'aide intérimaire que le FMI nous a apportée et des accords multilatéraux et de rééchelonnement conclus avec les créanciers bilatéraux. Après avoir atteint un taux de participation de plus de 70 % en janvier 2008, nous continuons de solliciter de tous nos créanciers qu'ils participent au rééchelonnement de nos dettes. Nous espérons que la mise en œuvre énergique de notre politique macroéconomique et des réformes structurelles nous permettra d'atteindre sous peu le point d'achèvement.

4. La mise en œuvre de notre stratégie de réduction de la pauvreté nécessitera non seulement une gestion économique ferme, mais aussi une assistance financière et technique

généreuse de la communauté internationale. Les conférences des donateurs organisées en juin et octobre 2007 ont été pour nous une occasion importante d'exhorter nos partenaires pour le développement à nous apporter leur soutien. Depuis, nous avons une idée plus précise de leur résolution et de leur engagement à nous aider à atteindre nos objectifs. Il est désormais patent que les contributions annoncées au titre de l'aide ne sont pas suffisantes pour répondre à nos amples besoins de développement. Nous espérons cependant que les politiques avisées que nous menons et l'exécution énergique de notre programme nous aideront à obtenir une augmentation substantielle de l'aide dans les années qui viennent. Nous avons établi dans ce but, en étroite collaboration avec nos partenaires pour le développement, un cadre de mise en œuvre du DSRP.

II. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES EN 2007

A. Résultats macroéconomiques

5. Le gouvernement est de plus en plus confiant que notre programme économique et financier à moyen terme favorise la reprise. La croissance du PIB réel a dépassé 4 % en 2006 et 2007, ce qui nous a permis de dégager les gains de revenu réel par habitant dont nous avons tant besoin. L'expansion de l'activité économique repose aujourd'hui sur une base plus diversifiée, qui va de nos deux principaux produits d'exportation (bois et diamants) à l'agriculture. L'inflation, qui s'était momentanément accélérée en 2006, a été ramenée en deçà du taux de convergence (3 %) ciblé par les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le compte des transactions courantes s'est détérioré de 1 $\frac{3}{4}$ % du PIB en 2007, principalement en raison des transferts courants inférieurs par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2006.

6. Les résultats budgétaires obtenus l'an passé étaient satisfaisants. Avec des efforts spécifiques consentis sur le plan administratif pour mobiliser davantage de recettes, nous avons observé le critère de réalisation de recettes du programme (81 milliards de FCFA)—une augmentation du ratio revenu-PIP par rapport à 2006. Les recettes non fiscales ont dépassé les prévisions en raison du paiement de la licence de télécommunications par un nouvel opérateur du secteur, mais les dons – budget ont été inférieurs aux prévisions. Ayant pris rapidement conscience de l'éventuel manque à percevoir, le gouvernement a contenu ses dépenses discrétionnaires en biens et services. S'il n'était pas souhaitable de procéder à des réductions de dépenses durant l'exécution de la loi de finances, il était néanmoins nécessaire de préserver le cadre budgétaire global; c'est la preuve manifeste que notre système de maîtrise des dépenses est devenu opérationnel. Ainsi, nous avons pu observer le critère de réalisation relatif au plancher ajusté du solde primaire intérieur de 8,7 milliards de FCFA (1 point de pourcentage du PIB). Nous avons donné résolument la priorité à la maîtrise de la masse salariale, qui avait été plafonnée au même niveau nominal que l'année précédente. Le critère de réalisation y afférant a été finalement manqué de très peu, mais le dépassement enregistré n'a pas affecté le cadre des finances publiques. Nous étions aussi juridiquement tenus d'honorer la garantie de l'État donnée précédemment à une banque commerciale, ce qui

nous a conduit à opérer un transfert de capitaux non budgétisé à hauteur de 2,7 milliards de FCFA (0,3 % du PIB), qui a été financé par un prêt bancaire. Cette transaction et lacunes du financement externe par rapport aux projections, combiné à les difficultés ultérieures à prendre des mesures compensatoires additionnelles vu la marge de manœuvre budgétaire limitée, nous ont amené à manquer le critère de réalisation relatif aux crédits des banques commerciales à l'État. Cependant, nous avons dépassé le plancher des dépenses sociales (repère quantitatif)

7. L'un des objectifs de notre programme budgétaire est d'abaisser le niveau excessif de notre dette intérieure, et en particulier des arriérés de paiement de salaires et des fournisseurs de l'État. L'année dernière, nous nous étions donnés pour but de réduire sensiblement ces arriérés de 18,1 milliards de FCFA (2,2 % du PIB), mais nous n'avons pu assurer qu'une diminution beaucoup plus modeste de 8,6 milliards de FCFA (1,0 % du PIB), et avons manqué le repère quantitatif y afférant. Il nous a donc fallu reconnaître que nos ressources intérieures limitées, la faiblesse et l'imprévisibilité du soutien budgétaire, le développement insuffisant de nos marchés financiers et des incertitudes inévitables rendraient très difficile l'apurement des arriérés intérieurs de façon prévisible, conformément aux attentes de la population. C'est pourquoi, comme il est expliqué ci-après, nous avons commencé à nous préparer à une nouvelle stratégie de financement qui favorise le règlement des arriérés selon un plan préétabli, ce qui est essentiel pour préserver la cohésion sociale et qui facilite les opérations du secteur privé.

B. Progrès des réformes structurelles

8. Nous avons engagé l'an passé une série de réformes structurelles visant avant tout à soutenir notre programme budgétaire. L'accent a été mis en particulier sur l'amélioration de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques. L'audit externe des opérations du guichet unique à Douala, réalisé en 2007, devrait aider à améliorer ses résultats qui ont été décevants jusqu'ici. Nous avons aussi restructuré les services douaniers en une entité unique qui rend compte désormais au Ministre des finances et du budget. Pour s'assurer que l'État mobilise des recettes de toutes les sources disponibles, l'Inspecteur général des Finances a effectué en 2007 un audit de tous les 13 départements générateurs des recettes, dont six pour lesquels les rapports d'audit sont déjà achevés tandis que le reste est attendu pour juin. Ce travail sera complété par des audits de la TVA et du Trésor confiés à des cabinets de renommée internationale. Bien que l'impact de ces mesures sur les recettes effectives soit difficile à chiffrer, nous pensons que ces réformes ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de notre capacité à mobiliser des recettes. Nous avons l'intention de réduire de 1 milliard de FCFA le stock net des arriérés d'impôts au cours de l'année 2007 (critère de réalisation structurel pour fin décembre); or il a augmenté de 2.9 milliards de FCFA. Cette contre-performance est essentiellement due à de graves contraintes de capacité et l'accumulation d'arriérés d'impôts par les entreprises publiques a cause du non-paiement par le gouvernement de ses consommations. Pour résoudre le problème de non-observation du critère de réalisation structurel, nous avons amélioré nos programmes d'audit et

recouvrement, y compris par la désignation d'un nouveau directeur du département d'audit et recouvrement (voir ci-après).

9. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion des dépenses publiques. Un décret organisant le circuit de la dépense a été adopté en avril, et le suivi de la dépense a été renforcé suite à l'informatisation du système de gestion de la solde. Le gouvernement a aussi pris des initiatives pour régulariser les obligations financières non satisfaites. Les arriérés de paiements intérieurs accumulés jusqu'en fin 2004 ont été validés par un auditeur externe indépendant. Pour améliorer le contrôle des engagements de dépenses et des décaissements, l'encours des chèques du Trésor émis il y a quelques années a été supprimé, et il a été mis fin à l'émission de chèques non couverts par des liquidités. S'agissant de la gestion de trésorerie, le décret de décembre 2007 restreignant les modalités d'ouverture et de gestion des comptes bancaires de l'État marque selon nous un pas important vers le rétablissement d'un compte unique du Trésor (CUT). Les contraintes auxquelles nous faisons face en matière de gestion de trésorerie expliquent également pourquoi nous avons provisoirement accumulé des arriérés envers la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement en début 2008, d'où la non observance du critère de réalisation permanent relatif aux arriérés extérieurs, mais nous les avons apurés déjà.

10. Des réformes importantes ont aussi été menées à bien sur d'autres fronts. Dans le secteur financier, l'État a évité de s'impliquer dans la recapitalisation d'une banque commerciale en difficulté. Les progrès dans la réforme des lois commerciales et des procédures civiles relatives au recouvrement des créances et à la faillite ont été plus lents que prévu (repère structurel pour fin décembre 2007), mais nous avons initié le processus de nomination des juges consulaires au tribunal de commerce et de révision du code civil. L'application de la formule de détermination des prix du pétrole (critère de réalisation structurel) a été retardée par des problèmes liés à l'absence des filets de sécurité appropriés, susceptibles d'atténuer l'impact potentiel d'une hausse des prix du pétrole sur les ménages les plus pauvres, et par des considérations techniques liés à la détermination des marges de distribution adéquates. Cette mesure est maintenant en vigueur (voir ci-après). Au cours de l'année qui vient, nous ferons fond sur cet acquis et entretiendrons la dynamique des réformes structurelles dans les secteurs clés.

III. LE PROGRAMME POUR 2008

11. Le gouvernement maintiendra les objectifs et le cadre de politique économique à moyen terme définis lors du lancement, fin 2006, de son programme économique et financier triennal. Fort de nos récents acquis, nous entendons renforcer le programme en 2008 — en conservant une orientation budgétaire prudente et en adoptant une nouvelle stratégie de financement destinée à réduire les arriérés et à rendre la dette viable —, en réformant le secteur pétrolier pour contenir les risques qu'une implication de l'État dans la détermination des prix du pétrole pourrait faire peser sur le budget, et en relevant durablement les recettes intérieures en vue de financer la lutte contre la pauvreté.

12. Nous pensons que la situation économique demeurera favorable cette année. La croissance du PIB réel devrait encore s'accélérer de près de 5%, sous l'effet conjugué du dynamisme des exportations de nos principaux produits de base et de la poursuite de la reprise dans le secteur agricole. L'inflation augmentera à presque 3 %, principalement en raison des hausses de prix administrés pour les produits pétroliers et des tarifs de l'eau et de l'électricité; en deçà du critère de convergence établi par la CEMAC. La croissance du crédit au secteur privé devrait être robuste et pourrait s'accélérer si nous réussissons à réduire notre dépendance vis-à-vis du système bancaire commercial pour le financement des opérations de l'État et à améliorer le climat des affaires.

13. Cependant, la hausse récente des cours du pétrole sur le marché international contribuera à creuser davantage le solde extérieur courant. Pour limiter la baisse des réserves internationales, nous sollicitons une augmentation de l'accès de l'ordre de 15 % de la quote-part dans le cadre du programme, et parallèlement nous adopterons des mesures d'ajustement aux chocs exogènes. Cette augmentation nous permettra d'atténuer la perte escomptée des réserves extérieures en 2008. Le décaissement de cette augmentation correspond à nos besoins de la balance des paiements liés à l'importation de produits pétroliers, qui a lieu principalement pendant les mois d'été, lorsque le fleuve est navigable. L'impact sur la RCA des turbulences dans les marchés financiers internationaux sera vraisemblablement limité, même si les risques géopolitiques émanant des conflits dans les pays voisins demandent d'être suivis de près. Nous serons vigilants dans l'exécution de notre programme économique et financier et ajusterons nos politiques en cas de besoin.

A. Politique budgétaire

Programme budgétaire pour 2008

14. La conduite d'une politique budgétaire prudente restera la pierre angulaire des efforts déployés pour préserver la stabilité économique et sociale. En 2008, nous prévoyons de dégager un excédent primaire intérieur — point d'ancrage de notre programme budgétaire — de 3 milliards de FCFA (0.3 % du PIB). L'objectif sur l'excédent primaire a été revu à la baisse par rapport à celui de notre budget 2008 approuvé par l'Assemblée nationale le 20 janvier 2008, dans la mesure où nous avons dû ramener les recettes budgétaires à un niveau plus réaliste. Cet excédent est nécessaire pour que nous puissions honorer nos obligations du service de la dette extérieure et intérieure, et nous permettrait de rembourser une quantité significative d'arriérés intérieurs. Pour atteindre notre objectif de solde intérieur primaire, nous intensifierons les efforts de mobilisation de recettes et maintiendrons une maîtrise stricte des dépenses — même si nous sommes résolus à protéger durablement les dépenses de lutte contre la pauvreté. L'exécution du budget dépendra donc, de façon cruciale, de la disponibilité des dons en général, et des appuis budgétaires en particulier.

15. L'objectif de recettes retenu est ambitieux. Nous envisageons une hausse du ratio recettes intérieures/PIB de ½ point de pourcentage du PIB. Toutefois, si les politiques restent

inchangées par rapport à 2007, les recettes pourraient connaître une baisse de 1/2 % du PIB, à cause surtout des recettes sur les produits pétroliers, qui baisseraient de 1 point de pourcentage du PIB. Par conséquent, pour atteindre notre objectif, nous aurons besoin de mesures susceptibles de générer 1 % du PIB (8½ milliards de FCFA). Nous estimons que les réformes administratives pourraient contribuer à hauteur d'environ 3 milliards de FCFA (0,3% du PIB) à l'atteinte de cette cible (voir ci-après) et le reste des ressources sera obtenu grâce aux mesures de réforme de la politique fiscale (dont certaines étaient déjà prévues dans le budget 2008) notamment:

- La hausse des accises sur certains produits pétroliers et l'application d'un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix, basé sur une formule automatique (voir ci-après, 3 milliards de FCFA).
- La suppression des exonérations douanières exceptionnelles (0,5 milliards de FCFA). Conformément à la législation CEMAC, nous publierons un décret qui annule toutes les exonérations exceptionnelles accordées auparavant et instruit l'administration douanière de prélever des droits sur ces importations à partir de mai 2008.
- Le prélèvement à la source de la TVA (0.8 milliards de FCFA).
- L'augmentation des taxes forestières (0,4 milliards de FCFA).
- Le prélèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires des petites entreprises (0,5 milliards de FCFA).

16. Nos partenaires pour le développement soutiennent notre programme de réforme au travers de dons. En ce qui concerne l'appui budgétaire, nous comptons recevoir un montant total d'environ 11 milliards de FCFA, réparti par bailleur : 10 millions de dollars provenant de la Banque mondiale, 10 millions de dollars de la Banque africaine de développement et 4 millions d'euros de l'Union européenne. En outre, nous explorons la possibilité d'obtenir un appui budgétaire direct d'un grand bailleur de fonds bilatéral. Pour ce qui est des dons-projets, nous prévoyons une assistance d'un montant de 28 milliards de FCFA, octroyée en grande partie par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous sommes reconnaissants du soutien de nos partenaires pour le développement et espérons que l'intensification de nos efforts dans la mise en œuvre des réformes pourrait justifier une augmentation des flux d'aide à l'avenir afin de faire face à nos vastes besoins de développement, après des années de conflit interne.

17. Les dépenses connaîtront une hausse sous l'effet de l'augmentation de nos ressources, mais resteront en deçà de nos besoins. Nous ne relâcherons pas notre vigilance afin d'assurer que tous les engagements donnent lieu à paiement en temps opportun, d'éviter les dépassements de crédits budgétaires et de protéger les crédits alloués aux domaines prioritaires. La masse salariale, qui s'élève cette année à 37,5 milliards de FCFA, est en

légère augmentation par rapport à l'année précédente et est nécessaire pour faire face aux graves contraintes de personnel, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Nous avons aussi budgétisé de fortes augmentations des dépenses courantes primaires pour couvrir le coût des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le budget prévoit une augmentation de nos dépenses sociales de 3 à 19 milliards de FCFA. Nos dépenses d'investissement progresseront de 14 à 43 milliards de FCFA.

Stratégie d'apurement des arriérés, de financement et de gestion de la dette

18. L'une des priorités du gouvernement sera de mettre sur pied un plan crédible d'apurement des arriérés intérieurs accumulés au fil des ans. Cette initiative est essentielle pour redonner confiance dans la gestion de nos finances publiques. Pour commencer à payer ces arriérés de façon transparente et équitable, nous devons nous doter d'un calendrier de paiement préétabli et d'une stratégie de financement. Nous entendons établir ce calendrier d'ici fin septembre 2008 et le rendre public (critère de réalisation structurel). Notre intention est de rembourser les arriérés de dépenses au comptant, à l'exception éventuelle des compensations directes des arriérés d'impôts et des dépenses publiques pour les entreprises prises individuellement, notamment les entreprises publiques pour lesquelles l'Inspecteur général des finances réalisera un audit. Nous étudierons, avec la Banque mondiale, la faisabilité d'un règlement des arriérés de dépenses par voie de cessions de terrains, mais n'opterons pas pour la titrisation des arriérés en raison des problèmes de gouvernance liés à de telles transactions. Un échéancier clair de remboursement des arriérés sera établi, assorti d'un montant minimal conforme à nos prévisions d'excédent budgétaire primaire et de règles visant à accélérer l'apurement sur la base de la disponibilité des ressources additionnelles.

19. Une autre priorité de l'État est d'améliorer la gestion des finances publiques qui est hautement entravée par le coût élevé (18% en moyenne) du crédit des banques commerciales. Un recours limité à cette source de financement onéreuse permettrait de faire des économies considérables et favoriserait l'apurement d'arriérés supplémentaires à l'avenir. De plus, il est nécessaire de réduire notre dette envers la BEAC en vue d'alléger nos avances statutaires en deca de ses limites obligatoires et pour avoir une marge de manœuvre pour les besoins de financement à court terme.

20. Nous examinons actuellement les options de financement, y compris la possibilité d'obtenir des aides auprès des donateurs pour rembourser les arriérés intérieurs et la dette onéreuse contractée auprès des banques commerciales. Nous pensons que notre programme de réforme global mérite d'être appuyé par les bailleurs de fonds et nous avons l'intention de leur présenter l'argument selon lequel un décaissement rapide de dons pourrait largement contribuer à préserver la stabilité économique et sociale de la RCA. Il va de soi que nous préférierions obtenir un financement sous forme de dons. Toutefois, nous devons trouver une solution rapide aux problèmes d'arriérés et de dette envers les banques commerciales, afin de préserver la paix sociale et éviter que nos ressources limitées ne soient gaspillées en frais d'intérêts élevés. A cet effet, nous sommes convaincus que l'accès en temps opportun au

marché de capitaux régional de la CEMAC constituerait une stratégie de financement appropriée. Grâce à l'argent du pétrole, la région dispose de liquidités abondantes et nous pensons qu'il y aura un engouement suffisant à moyen terme pour les titres publics de la RCA à un taux favorable, si ces derniers sont structurés de façon appropriée et transparente, et si notre politique macroéconomique est responsable. La RCA pourrait être l'un des premiers pays de la région à profiter de cette possibilité de financement, étant donné que plusieurs membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont déjà émis des obligations sur leur marché régional. Comme l'ont fait ces pays pour les titres qu'ils ont émis, nous classerons cette émission de titres assortis de conditions non concessionnelles libellés en francs CFA parmi les dettes intérieures, aux fins du présent programme.

21. Nous comprenons toutefois que nous devons renforcer notre système de gestion de la dette et de maîtrise des dépenses avant d'accéder au marché régional. Dans un premier temps, nous créerons un comité de suivi de la liquidité comprenant des représentants de la BEAC, afin de renforcer la coordination des prévisions de trésorerie et des engagements de dépenses à court et à moyen terme (repère structurel à fin juin 2008). En outre, pour accroître la transparence et permettre au public de suivre nos efforts budgétaires, nous commencerons à publier des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, dans un délai de 45 jours suivant la période de référence, à compter de août 2008. Par ailleurs, d'ici la fin de 2008, nous prévoyons de mettre en place une unité de gestion de la dette totalement informatisée et capable de fournir en temps opportun des projections précises du service de la dette sous divers scénarios (repère structurel). Nous avons déjà acquis le logiciel et les ordinateurs indiqués pour la gestion de la dette, et envisageons de renforcer les ressources fournies à l'unité de gestion de la dette, pour une meilleure prise en compte des opérations de la dette entre le Trésor et le Budget. Une aide supplémentaire dans ce domaine est indispensable, et nous avons donc demandé l'assistance technique du FMI pour développer un marché des titres publics. Si nos préparatifs se déroulent comme prévu, nous envisageons d'émettre nos premiers titres publics au quatrième trimestre de 2008 par adjudication.

B. Politique du secteur financier

22. La politique du secteur financier a pour but d'étayer l'expansion du crédit afin d'accélérer la croissance du secteur privé tout en contenant les risques systémiques associés à la concentration des créances des banques commerciales sur le secteur public. Après une situation de quasi-crise en 2006 lors du PESF régional, la liquidité du secteur bancaire a récemment connue une nette amélioration, sous l'effet conjugué de la reprise économique, du rapatriement des bénéfices et de l'amélioration des conditions de sécurité. Nous estimons que les banques devraient pouvoir tirer parti de cette liquidité pour accorder plus des crédits au secteur privé. Si nous réussissons à émettre des obligations sur le marché régional et à utiliser une fraction du produit de ces émissions pour rembourser les crédits des banques commerciales, cela injectera un surcroît de liquidité dans l'économie.

23. Nous nous attaquerons aussi aux risques systémiques nés de la concentration des créances des banques commerciales sur le secteur public en contrôlant mieux les finances des entreprises publiques. L'État, qui est l'un des principaux actionnaires, cherchera à assurer un suivi plus vigoureux, en veillant notamment à ce que la présentation des états financiers et les audits des entreprises publiques aient lieu dans les délais prévus. Notre plan d'apurement des arriérés inclura les paiements de l'État au titre des arriérés commerciaux, et sa mise en œuvre aidera à améliorer la situation financière des entreprises touchées. Bien que la situation financière du système bancaire se soit améliorée suite à la restructuration d'une banque en difficulté, le niveau des créances en souffrance demeure élevé et certains ratios prudentiels risquent de ne pas être respectés, ce qui rendrait nécessaire une éventuelle recapitalisation. Dans ce cas, l'État s'abstiendra de fournir des apports de capitaux.

C. Politiques du secteur extérieur

24. La reprise du commerce extérieur après de longues années de repli est encourageante; le gouvernement accompagnera cette tendance en facilitant davantage les échanges internationaux. Nous suivrons en particulier les recommandations de l'audit récent sur le Guichet unique de Douala relatives au système de transports. Ces initiatives, conjuguées aux efforts que nous déployons pour faciliter le dédouanement en perfectionnant notre système de traitement des données, pourraient diminuer considérablement les coûts liés au commerce. Nous intensifierons d'ici peu nos efforts de promotion de l'intégration commerciale dans la CEMAC en assurant l'application stricte des accords commerciaux en vigueur et en réduisant les barrières non tarifaires aux échanges.

25. Depuis que la RCA a atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée en septembre 2007, son surendettement a nettement diminué et le service de la dette extérieure est devenu plus gérable. Nous avons commencé à contacter tous les créanciers bilatéraux officiels restants et les créanciers commerciaux afin d'obtenir d'eux un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et comptons atteindre un taux de participation de 80 %, condition de passage au point d'achèvement. Nous avons bon espoir que le suivi rigoureux des déclencheurs PPTE nous permettra d'atteindre le point d'achèvement avant la fin 2008.

D. Réformes structurelles

Administrations des recettes et politique fiscale

26. Nous mettrons en place les nouvelles structures fonctionnelles des régies financières et veillerons à ce que seules les régies de recettes se chargent du recouvrement des ces dernières. Nous avons réorganisé le ministère des finances y compris les directions des impôts et des douanes en établissant de nouveaux organigrammes. Nous achèverons la mise en œuvre de la réforme par la nomination du personnel à 95% des postes. La direction des douanes et la direction des impôts seront les seules autorisées à recouvrer les recettes. Nous limiterons l'action des autres départements de contrôle telles que l'Inspection générale des

Finances (IGF) et la Cellule mixte d'intervention financière (CEMIFI) à l'exercice de leurs véritables missions afin de réduire le coût relatif au respect des obligations fiscales supporté par le contribuable.

27. Sur le plan de l'administration fiscale, l'accent sera mis sur les mesures les plus efficaces par rapport à leur coût, car nos capacités et nos ressources sont limitées. Nous réviserons le seuil d'assujettissement à la TVA pour le porter à 50 millions de FCFA et le synchroniserons avec le seuil d'imposition au régime réel et à celui des grands contribuables (repère structurel à fin 2008). Nous nous efforcerons d'améliorer le civisme fiscal des grands contribuables en augmentant le nombre d'audits (repère structurel à fin 2008). En particulier, nous auditerons 30% des grands contribuables, tous les non – déclarants et tous les déclarants dont la TVA et l'impôt sur le revenu sont assortis d'un engagement fiscal nul ou négatif. Nous avons l'intention de maintenir le taux de défaillance des grands contribuables à 5 % ou moins en ce qui concerne la TVA, les droits d'accises et l'impôt sur le revenu. Nous avons également engagé un processus de recensement des contribuables financé par le PNUD afin d'identifier les grands contribuables éventuels qui ne sont pas inscrits. De plus, nous avons l'intention de maintenir inchangé le stock des arriérés d'impôts net des annulations par le biais des recouvrements forcés, des avis à tiers détenteurs sur les comptes bancaires et les saisies de biens. Il s'agit d'un objectif ambitieux si l'on considère le non-paiement des impôts par les entreprises publiques; cet objectif constitue un repère quantitatif dans le cadre du programme. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, nous avons pris plusieurs mesures, y compris (i) la mise en place d'une commission chargée de reconstituer le stock d'arriérés d'impôts à fin 2007 et de proposer des mesures d'apurement; (ii) élever a « direction » la hiérarchie du bureau de control; et (iii) désigner un nouveau directeur de la direction des grands entreprises.

28. Nous allons aussi améliorer l'efficacité de l'administration des douanes en vue du recouvrement des recettes et de la facilitation des échanges. Le système SYDONIA est au centre de nos opérations à Douala et à Bangui et nous nous efforcerons d'appliquer d'autres modules de SYDONIA dès que possible. Pour le calcul des droits, nous continuerons à appliquer les valeurs indicatives fournies par la BIVAC, société d'inspection avant expédition. Par ailleurs, nous exercerons un contrôle rigoureux sur les exonérations accordées aux organisations non-gouvernementales afin d'éviter tout éventuel usage abusif du statut des exonérations. Eu égard à l'expérience plutôt décevante avec l'opérateur Unitec Bénin au Guichet unique de Douala, nous avons décidé de résilier le contrat qui nous lie à ce dernier pour non-respect des termes du contrat et d'affecter des agents de douane au Guichet unique de Douala afin d'améliorer l'efficacité des opérations (mesure préalable). Nous travaillerons avec nos homologues camerounais afin d'assurer l'interconnexion des deux systèmes SYDONIA préalablement à la mise en œuvre du module de transit de SYDONIA. Afin d'améliorer la coordination de la Direction des impôts et des douanes, nous mettrons à la disposition de la direction des impôts des données douanières en ligne et examinerons régulièrement et de manière conjointe la liste des 500 plus gros importateurs pour vérifier s'ils sont dûment inscrits comme contribuables et se sont acquittés de leurs obligations

fiscales. Nous espérons continuer à bénéficier d'une assistance technique dans l'administration fiscale et douanière et nous allons faire une requête dans ce sens.

29. L'augmentation durable de notre ratio de recettes par rapport au PIB à moyen terme nécessitera une réforme de la politique fiscale. En préparation à cette réforme globale, nous avons l'intention de consigner toute la législation fiscale pertinente dans un seul code des impôts qui sera régulièrement mis à jour et publié sur Internet d'ici juin 2009. Nous allons œuvrer dans le sens d'une réforme intégrale du système fiscal au cours de l'année 2009 dans le but d'en exécuter les principales mesures dans le cadre du budget 2010. L'objectif fondamental de la réforme fiscale est de : (i) élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations; (ii) simplifier le système fiscal en éliminant les impôts improductifs; (iii) et réduire le coût relatif au respect des obligations fiscales, pour les contribuables et l'administration des impôts. Ces mesures nous permettront d'augmenter les recettes de manière économiquement plus efficace et équitable. Pour nous aider dans cet effort de réforme, nous avons l'intention de solliciter une assistance technique en matière de politique fiscale autant pour la rédaction juridique.

Gestion des finances publiques

30. Le gouvernement intensifiera ses efforts de renforcement de la gestion des finances publiques. Nous avons mis l'accent sur l'amélioration du contrôle et du suivi des dépenses budgétaires, et créé un comité de trésorerie, qui arrête les paiements en fonction des fonds disponibles. Cette mesure exceptionnelle était nécessaire pour assurer une réelle maîtrise des flux de trésorerie dans une situation de liquidité très tendue. À mesure que nous moderniserons nos systèmes de contrôle des engagements et de gestion de la trésorerie, grâce à l'assistance technique et en suivant les recommandations du récent rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière, le contrôle de trésorerie sera fait au niveau des services techniques. Nous avons déjà procédé, en mars 2008, à la fermeture de tous les comptes inactifs logés dans les banques commerciales et nous réaliserons un audit des comptes bancaires restants afin d'en apprécier l'utilité. Nous demanderons aussi aux banques de consolider les soldes de tous les comptes du gouvernement afin de calculer les intérêts sur le solde créditeur consolidé, ce qui permettra de réduire les paiements dus aux banques au titre des intérêts pour l'année 2008. Ensuite, nous mettrons en place un compte unique du trésor (CUT) après avoir clôturé tous les comptes superflus de l'État auprès des banques commerciales et en maintenant le reste à un solde nul (repère structurel à fin décembre 2008). La mise en place du CUT implique l'élimination des « régies mixtes », la séparation totale des rôles de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses au niveau des ministères, et la présentation de toutes les recettes et de toutes les dépenses dans le budget. Nous prendrons aussi des mesures pour nous assurer que toutes les recettes de l'État sont déposées sans retard dans les comptes du trésor, en particulier les recettes douanières du guichet unique à Douala. En outre, nous commencerons, dès juin 2008, à déposer dans les comptes du trésor les droits d'accise sur les produits pétroliers affectés à la lutte contre la corruption, le financement de la constitution d'un stock stratégique et de l'extension du dépôt pétrolier.

31. Nous entendons renforcer le contrôle de la dépense grâce à la mise en place d'un système d'information pour la gestion des finances publiques. L'adoption de ce système (Ges'co) en fin juin 2008 permettra de suivre toutes les formes de dépenses depuis l'étape de l'engagement jusqu'à celle du paiement et devrait améliorer la collaboration entre les Directions du Budget et du Trésor. Afin de faciliter la mise en place du Ges'co, nous avons officiellement adopté, en mars 2008, la nouvelle nomenclature budgétaire, selon les standards internationaux, ainsi qu'un nouveau circuit de dépenses budgétaires. De même, nous adopterons bientôt le plan comptable correspondant. Des ressources additionnelles ainsi qu'une attention plus soutenue des autorités sont nécessaires à une mise en œuvre efficace du Ges'co. De même, il s'avère indispensable de supprimer les procédures de dépense exceptionnelles. Le nouveau système permettra aussi le suivi des arriérés de dépenses intérieures qui devront être enregistrés. Nous serons ainsi à même de produire, au quatrième trimestre 2008, des rapports sur l'exécution du budget sur une base engagement, ordonnancement et caisse. Afin d'obtenir une situation globale de nos arriérés, l'Inspection générale des Finances (IGF) procédera, d'ici fin juillet 2008, à un audit des arriérés intérieurs au titre des années 2005 à 2007.

32. Nous allons renforcer notre cadre juridique concernant l'émission des garanties. Nous avons déjà publié des régulations pour clarifier que toutes les garanties nécessitent la signature du ministre des finances et du budget et qu'elles doivent être enregistrées par le département chargé de la dette publique. En plus, le bénéficiaire de la garantie doit payer comme frais de garantie un montant équivalent au risque de la garantie pour compenser le budget pour l'obligation contingente. Aussi, toutes les garanties doivent être publiées dans la loi de finance annuelle avec détails sur (i) leur nature, le bénéficiaire, et la durée envisagée ; (ii) le montant ; (iii) les paiements effectués ; (iv) les recouvrements ; et (v) les frais de garantie reçus.

Secteur pétrolier

33. Le gouvernement s'appliquera résolument à aligner les prix des produits pétroliers sur les conditions du marché. Les prix actuels impliquent de fortes subventions pour plusieurs produits, et le montant de ces subventions en 2008 s'élèverait à environ 3 milliards de francs CFA si les politiques actuelles devaient se poursuivre. Ainsi, la fixation des prix des produits pétroliers mine sérieusement le budget. Pour ces raisons, le 1^{er} juin nous avons adopté une formule trimestrielle de détermination automatique des prix du pétrole qui répercute intégralement sur le consommateur l'ensemble des coûts, les marges de distribution et les taxes, y compris la TVA au taux normal (mesure préalable) et nous allons continuer à appliquer cette formule (critère de réalisation continu, voir protocole d'accord technique (PAT) ¶15). Dans le cadre de la formule d'ajustement automatique nous allons appliquer la TVA à toutes les étapes de la production et de la distribution sur l'essence et le gasoil le 1^{er} octobre 2008. Par ailleurs, nous allons combiner les autres taxes sur les produits pétroliers en un seul droit d'accises spécifique appliqué sur la quantité du produit et ajusté trimestriellement en fonction de l'inflation à partir de janvier 2009. Le choix d'un droit

d'accises spécifique est motivé par le fait qu'il permet de réduire les fluctuations dues à la volatilité des prix du pétrole et garantit un flux de recettes plus stable au Trésor.

34. Le gouvernement a mis en place une stratégie de communication visant à expliquer la nouvelle politique de tarification des produits pétroliers aux populations. En particulier :

- Il est manifeste que les subventions des produits pétroliers ne sont pas de nature à privilégier les pauvres car les produits subventionnés sont utilisés essentiellement comme intrants industriels ou consommés par les ménages qui sont dans une meilleure situation économique.
- Il existe un détournement important du pétrole lampant subventionné vers le transport.
- La perte des recettes pétrolières implique moins de remboursement des arriérés et moins de dépenses en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures.
- La consommation de carburant de l'État dépasse les recettes perçues sur ces produits, ce qui amène les compagnies pétrolières à accumuler des arriérés d'impôts.
- Les taxes sur les produits pétroliers sont un moyen particulièrement efficace d'accroître les recettes dans un pays où les capacités des régies financières sont limitées.
- C'est pourquoi l'augmentation des prix est un choix nécessaire, même si nous sommes conscients qu'une telle décision pourra être politiquement contestable. Cependant la formule automatique assortie d'un calendrier préétabli d'augmentation progressive du droit d'accises devrait, avec le temps, dépolitiser la question.

35. Dans un premier temps, le 1^{er} juin 2008, nous avons ajusté le prix du fuel 1% destiné aux industries afin d'assurer le recouvrement total des coûts. Pour le pétrole lampant dont le prix se situe actuellement au dessous du niveau de recouvrement des coûts, l'élimination des subventions signifierait un renchérissement considérable. Pour aider la population à s'ajuster aux hausses de prix, nous avons décidé d'étaler sur deux ans l'abolition des subventions sur le pétrole lampant. Au cours de cette période, le droit d'accises spécifique sera négatif, reflétant ainsi la subvention. Le prix de l'essence compris maintenant un droit d'accise spécifique positif et le prix pour le gasoil le fera à partir du 1^{er} octobre. Le montant du droit d'accises s'appréciera avec le temps, au rythme des ajustements trimestriels, augmentant ainsi les recettes du trésor. En 2008, ces mesures devraient générer des recettes additionnelles de l'ordre de 3 milliards de francs CFA. En 2009, la TVA sera appliquée sur tous les produits pétroliers (hors exportations), et nous envisageons de consolider les différentes taxes sur les produits pétroliers en un seul droit d'accise spécifique, tout en supprimant le système d'affectation des taxes. Par ailleurs, nous continuerons d'accroître modérément et sur une base trimestrielle les accises sur les produits pétroliers, en vue de générer des recettes

additionnelles sur les produits pétroliers de 9.5 milliards de francs CFA (par rapport à 2008), ce qui contribuera à payer les consommations publiques de l'État (voir ci-après).

36. Nous sommes tout à fait conscients, cependant, que le relèvement des prix des produits pétroliers imposera à chaque ménage une charge financière supplémentaire, mais particulièrement lourde pour les plus pauvres. C'est pourquoi, lorsque nous ajusterons les prix des produits pétroliers afin de recouvrer intégralement les coûts, nous mettrons en œuvre des mesures d'un montant de 1 milliard de francs CFA ciblées afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix sur les ménages les plus pauvres. En particulier, nous avons décidé de réduire le taux de la TVA sur des produits de première nécessité tels que les huiles raffinées, la farine de froment, le riz, et le poisson congelé. En plus, et à fin de atténuer l'impact de la hausse récente du prix du ciment et tôles (liée aux problèmes d'offre), nous avons réduit le taux de la TVA sur ces produits. Nous étudions aussi, conjointement avec la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds, d'autres voies et moyens d'amortir l'impact des augmentations subséquentes de prix sur les pauvres. L'apurement des arriérés intérieurs, en particulier celles de salaires et retraites, sera aussi une manière d'atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers.

Autres réformes structurelles

37. Le gouvernement accélérera les réformes institutionnelles afin de faciliter l'accès du secteur privé au secteur bancaire et de promouvoir l'intermédiation financière. Nous envisageons de procéder à des réformes juridiques et judiciaires en vue d'une plus grande transparence des pratiques comptables dans le secteur privé et de la modernisation de l'appareil judiciaire pour un recouvrement de la dette plus sûr, efficace et moins coûteux. A cet effet, nous avons engagé une collaboration intense avec la Société financière internationale (SFI). Nous chercherons aussi à stimuler l'intermédiation financière en généralisant l'usage du système bancaire pour le paiement des salaires des fonctionnaires.

38. Nous améliorerons la gestion des entreprises publiques afin de mieux refléter la vérité de leurs coûts et ajuster les prix administrés. Actuellement, de nombreuses entreprises publiques ne s'acquittent pas de leurs impôts et l'État ne paye pas pour la consommation des biens et services et la consommation de l'État n'est pas comptabilisée dans le budget. Cette pratique conduit à une situation de dettes croisées. Les entreprises publiques accumulent des pertes substantielles de recettes quasi-budgétaires qui sont financées par une ponction sur leur capital. Il s'agit là d'une question macroéconomique désormais critique pour le secteur public et pour la croissance, ce d'autant plus que les infrastructures d'approvisionnement en eau et de fourniture d'électricité se sont fragilisées. Ainsi, pour répercuter les coûts additionnels liés à la hausse des prix de produits pétroliers, nous augmenterons les tarifs de l'eau et de l'électricité de 5 et 5 % respectivement (repère structurel à fin juin 2008), ce qui constitue un premier pas vers une tarification plus viable à long terme. Il convient néanmoins de noter que les nouveaux tarifs de l'eau et de l'électricité resteront en deçà de l'objectif tarifaire à long terme. Les prix administrés seront ensuite relevés pour tenir compte du

recouvrement intégral des coûts, y compris les dépenses d'investissement. Cette mesure permettra aux entreprises publiques d'honorer leurs obligations fiscales et au gouvernement de payer pour les services utilisés. Par ailleurs, nous travaillons avec la Banque Mondiale pour améliorer la gestion de ces entreprises afin de réduire les pertes techniques et accroître leur efficacité globale. En 2009, le budget reflètera l'intégralité de la consommation de l'État en biens et services fournis par les entreprises publiques qui sera financée par des recettes plus élevées, y compris celles provenant des taxes sur les produits pétroliers.

39. La réforme de la gouvernance appuiera les efforts que nous déployons pour améliorer le fonctionnement du secteur public et le climat des affaires. Les leçons de la table ronde sur le système judiciaire organisée fin 2007 ont été tirées. Nous affecterons davantage de ressources à l'application de la loi et un comité permanent de lutte contre la corruption sera créé au sein des services du premier ministre en mars 2008 afin de mieux coordonner et responsabiliser toutes les institutions publiques impliquées dans ce secteur. L'adoption du Code de passation des marchés d'ici juin devrait contribuer à plus de transparence et d'efficacité. Obligation avait déjà été faite aux hauts responsables du gouvernement de déclarer leur biens, mais nous introduirons un format de déclaration standard ainsi que des amendes pour non-conformité d'ici juin 2008. Nous poursuivrons par ailleurs les efforts engagés pour aligner les codes régissant les secteurs des ressources naturelles sur les normes internationales. Nous nous garderons de délivrer de nouveaux permis forestiers avant l'adoption du nouveau code forestier et nous avons retiré deux permis qui n'étaient pas conformes à la législation en vigueur. Nous publierons un rapport d'audit sur le secteur minier pour faire avancer la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Ces réformes devraient permettre de concrétiser le potentiel de recettes de ces secteurs.

E. SUIVI DU PROGRAMME POUR 2008

40. Le programme sera suivi dans le cadre de revues reposant sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels pour fin juin et fin décembre 2008 (tableau 1) et des critères de réalisation et repères structurels pour 2008 (tableau 2). Une définition détaillée de ces critères de réalisation quantitatifs et conditions structurelles est présentée dans le protocole d'accord technique ci-joint (pièce jointe II). Le gouvernement mettra à la disposition des services du FMI toutes les données de base, après les rapprochements nécessaires, d'une façon régulière et ponctuelle, comme il est spécifié dans le protocole d'accord technique.

41. Le cadre de la conditionnalité quantitative du programme a été mis à jour :

- Le critère de réalisation concernant l'excédent primaire intérieur permet dépenser tout excédent de dons sous forme d'appui budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), ce qui pourrait faciliter notre demande d'assistance supplémentaire de la part des bailleurs de fonds. Les manques à gagner sur les dons sous forme d'appui

budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), ne requièrent plus des mesures d'ajustement budgétaire.

- Le critère de réalisation concernant le crédit net des banques commerciales à l'État (déduction faite des titres publics détenus par les banques) est assorti d'une correction à la hausse limitée pour tenir compte de manques à gagner sur les dons sous forme d'appui budgétaire (par rapport aux prévisions du programme), afin d'isoler la gestion budgétaire des fluctuations à court terme de l'assistance extérieure.
- Au cas où les résultats de l'émission obligataire seraient inférieurs aux prévisions, il y aurait (i) un relèvement du crédit net de la BEAC, jusqu'au plafond statutaire; (ii) un relèvement du plafond du crédit net des banques commerciales à l'État (critère de réalisation) ; et (iii) un abaissement du plancher d'apurement des arriérés intérieurs (repère quantitatif).
- Le critère de réalisation quantitatif concernant les nouveaux arriérés de paiement intérieurs sera supprimé de même que celui sur les traitements et salaires.
- Un nouveau repère quantitatif permettra de suivre la réduction du stock des arriérés d'impôts net des non-valeurs.

Tableau 1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, 2008

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2007; plafonds, sauf indication contraire)

	Repère fin mars Proposé	Critère de réalisation fin juin Proposé	Repère fin septembre Proposé	Critère de réalisation fin décembre Proposé
Critères de réalisation				
Plancher des recettes publiques totales ¹	23.0	46.5	69.0	91.5
Plancher du solde primaire intérieur ²	0.5	1.0	3.0	2.5
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	5.0	-0.5	-1.3	-12.8
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs				
VAN de la dette extérieure	350.0
Plancher des dépenses anti-pauvreté ⁵	4.5	9.5	14.0	18.5
Paiement des arriérés intérieurs	2.0	5.0	8.0	14.0
Accumulation d'arriérés d'impôts	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire				
Dons pour appui budgétaire (prévision)	0.3	7.4	11.9	12.1
Bonds émis dans le marché régional (prévision)	0.0	0.0	0.0	20.7
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	14.8
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieur aux prévisions	0.0	7.0	5.0	5.0

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

¹ Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

² Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'extérieur.

³ Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

⁴ Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

⁵ Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

Tableau 2. République Centrafricaine: conditionnalité structurelle, 2008

Mesure	Conditionnalité/ Calendrier	Raisons macroéconomiques
DÉTERMINATION DES PRIX DU PÉTROLE ET ENTREPRISES PUBLIQUES		
Mise en œuvre d'une formule de détermination automatique des prix pétroliers assurant la répercussion intégrale sur le consommateur de tous les coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux normal pour l'essence et le gasoil et un droit d'accise spécifique par produit. La formule comprend un calendrier de taxes pour chaque produits (MPEF ¶33 et PAT ¶15).	Mesure préalable	Protéger le budget des risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; donner la latitude aux mesures bien ciblées pour atténuer l'impact social du changement des prix des produits pétroliers.
Application continue de la formule trimestrielle de détermination automatique des prix pétroliers (MPEF ¶33 et PAT ¶15).	Critère de réalisation continu	Voir ci-dessus.
Augmentation des tarifs de l'eau de 5 % et de l'électricité de 5 % pour les tranches supérieures de consommation (MPEF ¶38).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire les pertes quasi-budgétaires des EP essentielles pour la croissance de la RCA et protéger le budget.
ADMINISTRATIONS DES IMPÔTS, DES DOUANES ET ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Résilier le contrat avec Unitec Bénin et affecter des agents de douane au Guichet Unique à Douala (MPEF ¶28).	Mesure préalable/	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en enlevant un opérateur inefficace et cher.
Utiliser le chiffre d'affaires comme seul critère de classification des contribuables et fixer à 50 millions de FCFA le seuil minimum pour les grands contribuables, l'assujettissement à la TVA et le régime fiscal du réel (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques grâce à une focalisation sur les grandes entreprises et une restructuration de la TVA, principale source de recettes.
Augmenter le nombre d'audits pour couvrir en 2008 (i) au moins 30 % des grands et moyens contribuables sur l'année, (ii) tous les non – déclarants et (iii) tous les contribuables demandant un crédit de TVA ou déclarant un solde nul (MPEF ¶27).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Améliorer le potentiel de recouvrement des recettes publiques en réduisant les possibilités d'évasion fiscale.
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES		
Création d'une commission de suivi de la liquidité, comprenant des représentants de la BEAC, pour examiner de façon mensuelle, hebdomadaire et journalière les flux de trésorerie et prévisions d'engagements et pour évaluer les besoins de liquidité (MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-juin 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et ramener les engagements de l'État dans les limites de ses ressources en vue d'éviter des arriérés de paiement.
Mettre sur pied et publier un plan de remboursement des arriérés intérieurs et le rendre public (MPEF ¶18 et PAT ¶16).	CRS/ fin-septembre 2008	Rétablir la crédibilité de l'État vis-à-vis du public ; réduire le surendettement.
Créer un compte unique du Trésor (CUT) (MPEF ¶30).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Réduire le coût d'endettement pour l'État et accroître la transparence dans les opérations de l'État.
GESTION DE LA DETTE		
Informatiser totalement l'unité de gestion de la dette et lui permettre de fournir immédiatement des projections du service de la dette sous divers scénarios(MPEF ¶21).	Repère structurel/ fin-décembre 2008	Accroître la fiabilité des prévisions en matière de dette et développer la capacité de prendre des mesures correctives en cas de préoccupations sur la viabilité à moyen terme de la dette.

PIECE JOINTE II : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 3 juin 2008

1. Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémorandum de politique économique et financière pour 2008 joint à la lettre d'intention des autorités. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2006.

A. Communication des données au FMI

2. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce mémorandum.

B. Définitions

3. Sauf indication contraire, on entend par **État** l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Les dépenses de l'État** base caisse (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts) sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques.

5. Aux fins du présent mémorandum, les définitions des termes «dette» et «emprunt concessionnel» sont les suivantes :

- Le terme «dette» prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement

courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs non (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur ; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

C. Critères de réalisation quantitatifs

Recettes intérieures de l'État (plancher)

6. **Les recettes intérieures de l'État** sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

7. **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. Le

solde budgétaire primaire intérieur sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

Ajusteur

8. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs non prévu dans le programme.

Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)

9. Le **stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État**, figurant dans la situation monétaire est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts.

Ajusteur

10. Le plafond de **variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État** sera augmenté :

- i) de 100 % pour tout déficit d'appuis budgétaires extérieurs cumulés sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF; et
- ii) de 55 % du déficit du produit de l'émission obligataire sur le marché régional par rapport aux projections du programme (voir exemple du tableau 2 joint au présent PAT).

Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)

11. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une **nouvelle dette extérieure non concessionnelle** s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractée ou garantie par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.

12. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à

15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.

13. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)

14. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

D. Mesures préalables et critères de réalisation structurels

Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (mesures préalable et critère de réalisation structurel)

15. **La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers** est conçue pour répercuter intégralement sur le prix à la consommation, la totalité des coûts, des marges de distribution, de la TVA au taux régulier pour l'essence et le gazole, ainsi qu'un droit d'accise spécifique incluant les droits de douane par produit. Le prix de vente au détail du super, du pétrole lampant, du gazole et du fioul 1% sera calculé à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit. La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA, le cas échéant. Le prix final sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 3.¹ Le droit d'accise spécifique comprend les éléments suivants : i) droit de douane; ii) taxe communautaire d'intégration; iii) redevance d'usage routier; iv) redevance équipement informatique finances; v) C.C.I.; et vi) TUPP négative ou positive résiduelle. La TVA afférente à l'essence et au gazole sera appliquée à la totalité des coûts, des marges de distribution et du droit d'accise spécifique à partir du 1^{er} octobre. Pour les produits pétroliers importés par le Cameroun, le même montant de TVA sera appliqué à l'essence et au gazole; les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus.

¹ Les droits d'accise spécifiques figurant au tableau 3 pour 2009 sont fournis à titre indicatif. Ils devraient être fixés de manière à produire une taxe complémentaire sur les produits pétroliers de 1 % du PIB en 2009.

Plan d'apurement des arriérés intérieurs (critère de réalisation structurel)

16. Le plan d'apurement des arriérés intérieurs consiste en : i) une liste de tous les arriérés de paiements intérieurs validés par audits pour la période allant jusqu'à l'année 2007 incluse et ventilés par type; ii) un échéancier de règlement minimum pour chaque type d'arriéré visant à ramener les arriérés à zéro (règlements trimestriels échelonnés jusqu'en 2010, puis annuels par la suite); iii) une description détaillée de l'ordre de priorité des règlements prévu dans le plan; et iii) une formule précise indiquant les paiements complémentaires à effectuer sous réserve de la disponibilité de ressources à cet effet.

E. Repères quantitatifs

Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)

17. On estime la valeur actualisée nette de la dette extérieure en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)

18. La réduction des arriérés **de** paiements intérieurs est communiquée dans le cadre du TOFE. Les **arriérés de paiement intérieurs** comprennent ceux validés par l'audit externe lancé pendant la première partie de 2007, qui se sont accumulés entre 1998 et 2004, et ceux qui sont antérieurs à 1998. Ces arriérés de paiements intérieurs comprennent les traitements et salaires, ainsi que les crédits-fournisseurs.

Ajusteur

18. Le plancher de réduction des arriérés **de paiements intérieurs** sera abaissée de 24 % en cas de déficit du produit de l'émission obligataire sur le marché régional, par rapport aux projections du programme (voir exemple au tableau 2 joint au présent PAT).

Accumulation nette d'arriérés d'impôts

19. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant passé en charge au cours de la même période. Un exemple de calcul est présenté au tableau 4 ci-après (ligne 6).

Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FRPC

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financière de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financées sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée ou garantie par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allégement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

Tableau 2. République Centrafricaine — Facteurs d'ajustement en cas de réduction de l'émission obligataire régionale par rapport au niveau projeté

	Facteurs d'ajustement ¹	Variables liées à l'émission obligataire		
		(Milliards de francs CFA)		
Émission obligataire		20.7	5.0	0.0
Moins perçu par rapport aux projections		0.0	15.7	20.7
Variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État, hors obligations	0.55	-13.8	-5.1	-2.4
Réduction des arriérés de paiements intérieurs	0.24	14.0	10.2	9.0
Variation du crédit net de la BEAC	0.21	-5.6	-2.3	-1.3

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Si les obligations émises sont moindres que projeté, le moins-perçu sera appliqué aux trois types de dette intérieure, en proportion des facteurs d'ajustement.

Tableau 3. République Centrafricaine — Droits d'accises et TVA sur les produits pétroliers, 2008-09

	Juin 2008	4 ^e trim. 2008	1 ^{er} trim. 2009	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009
Produit des accises, droits de douane inclus (via Kinshasa)	(franc CFA/litre)					
Essence (Super)	156.5	140.3	154.3	168.3	182.3	196.3
Pétrole lampant	-142.2	-103.1	-148.1	-106.1	-64.1	-22.1
Gazole	25.0	27.8	41.8	55.8	69.8	83.8
Fuel 1%	34.3	37.5	27.5	27.5	27.5	27.5
TVA ¹						
Essence (Super)	66.7	145.0	147.0	149.0	151.0	153.2
Pétrole lampant	0.0	0.0	106.0	113.2	120.4	127.8
Gazole	83.2	140.7	142.6	144.5	146.4	148.4
Fuel 1%	0.0	0.0	103.4	102.9	102.4	102.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b.

Tableau 4. République centrafricaine — Stock des arriérés d'impôts

	2006	2007	2008 (QB)
	(Milliards de francs CFA)		
1 Stock total	15.0	27.2	...
2 Montants en contentieux	1.3	10.6	...
3 Total, hors montants en contentieux (1-2)	13.7	16.6	...
Flux			
4 Variation des stocks (3(t)-3(t-1))	...	2.9	...
5 Montants passés en charge	...	0.0	...
6 Variation totale des arriérés (4+5)	...	2.9	0.0
7 Montants recouvrés	...	3.4	...
8 Nouveaux arriérés (6+7)	...	6.3	...
Pour mémoire			
Arriérés des entreprises publiques	2.4	4.4	...

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.